



Déclaration de confidentialité spécifique relative aux traitements de données résultant de la gestion des cas Covid-19 au sein de l'Ecole Européenne Luxembourg II

Déclaration de confidentialité spécifique relative aux traitements de données résultant de la gestion des cas Covid-19 au sein de l'école

Contexte

Au Grand-Duché de Luxembourg, en vue de suivre l'évolution de la propagation du virus SARS-CoV-2 le directeur de la santé a mis en place un système d'information qui contient des données à caractère personnel.

Ce système d'information a comme finalités de :

- Détecter, évaluer, surveiller et combattre la pandémie de Covid-19 et acquérir les connaissances fondamentales sur la propagation et l'évolution de cette pandémie ;
- Garantir aux citoyens l'accès aux soins et aux moyens de protection contre la maladie Covid-19 ;
- Créer les cadres organisationnel et professionnel requis pour surveiller et combattre la pandémie de Covid-19 ;
- Répondre aux demandes d'informations et aux obligations de communication d'informations provenant d'autorités de santé européennes ou internationales.

L'École a adopté une procédure stricte concernant la gestion des cas de Covid-19 afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires décidées par les autorités luxembourgeoises pour limiter, voire prévenir, la propagation du virus à d'autres élèves et membres du personnel.

Cette procédure comprend deux aspects :

- 1) La collecte des données issues des informations transmises soit directement par la personne affectée (membre du personnel de l'école, parents d'élève ou élèves majeurs) d'une mesure ou d'une instruction médicale et/ou nationale, soit dans le cadre du dispositif de dépistage (testing) au sein de l'école. Le transfert information obligatoire est effectué :
 - a) En complétant le formulaire « Forms » dédié et disponible sur le site internet de notre école : « [Déclaration d'un cas positif PCR ou TAR \(élève\)](#) » ([Lien vers formulaire désactivé](#)).
 - b) De plus, la population scolaire (membre du personnel de l'école, parents d'élève ou élèves majeurs) est tenue de communiquer à l'école leur contamination au Covid-19, en principe par le formulaire en question, et si besoin d'un suivi complémentaire, via un e-mail à l'école avec toutes les informations pertinentes en utilisant :
 - i) Adresse dédiée au suivi des élèves : MAM-COVID19-PUPIL-REPORT@eursc.eu
 - ii) Adresse pour membres du personnel : MAM-COVID19-STAFF-REPORT@eursc.eu
- 2) Le partage des données pertinentes avec les autorités compétentes via email.
 - a) En première partie concernant les cas positifs parmi la population scolaire (membres du personnel ou élèves) auxquels l'école a eu connaissance, ou concernant des cas détectés dans le cadre du dispositif de dépistage (testing) au sein de l'école.
 - b) Et suite à la demande des autorités compétentes des données dans le contexte du « Back tracing » méthode de prévention bien établie, utilisée par les autorités de santé publique et

qui a pour objectif de réduire le nombre de cas secondaires d'une maladie infectieuse lors d'une épidémie.

Plus en détail, l'école est appelée à collaborer avec les autorités sanitaires et à effectuer un suivi de la situation et par conséquent des « personnes à haut risque d'être infectées » (« back tracing ») en son sein, c'est-à-dire identifier rapidement les élèves / membres du personnel qui sont entrés en contact avec un porteur du Covid-19, pour que les mesures nécessaires à enrayer la propagation du virus sont imposées par les autorités compétentes.

Le traitement de la notification des cas Covid-19 ainsi que le suivi des contacts ultérieur sont gérés par la cellule Covid-19 de l'école afin de garantir une stricte confidentialité, conformément aux réglementations luxembourgeoises en la matière.

L'école a communiqué aux parents et au personnel les procédures liées à la gestion des cas de Covid-19 en son sein. Celles-ci ont également été validées par le Conseil d'Administration de l'école.

Parallèlement, sur le site internet de notre école, une page « Information COVID-19 » a été créée spécifiquement pour apporter un complément d'informations.

La présente *Déclaration de confidentialité spécifique relative à la gestion des cas Covid-19 à l'école* vous est fournie par l'école (responsable du traitement) et est destinée à compléter sa [Déclaration de confidentialité générale](#). Cette Déclaration décrit spécifiquement la manière dont les données à caractère personnel des élèves ainsi que des enseignants et du personnel administratif sont traitées dans les circonstances particulières de Covid-19 et du programme luxembourgeois de dépistage et de suivi des contacts.

1. Quelles sont les données personnelles collectées par l'école ?

- I. **Identité** (nom, prénom, classe le cas échéant, adresse e-mail) **et confirmation de l'infection au Covid19 de la personne concernée fournies par le biais du formulaire dédié**

Conformément à l'article 30. 3 d), v., du Règlement général des Écoles européennes, lorsqu'un élève est atteint d'une maladie contagieuse, les **représentants légaux de l'élève** doivent en faire obligatoirement la déclaration par écrit à l'école. La Covid-19 est une maladie transmissible devant lui être notifiée. Pour cela le formulaire « [Déclaration d'un cas positif PCR ou TAR \(élève\)](#) » ([Lien vers formulaire désactivé](#)) est à disposition.

Dans le cadre de la relation de travail qui les unit, les membres du personnel enseignant et administratif ont également l'obligation d'informer l'école s'ils sont atteints du Covid-19. Ceci afin de permettre à l'école de prendre des mesures de précaution évitant la propagation de la maladie au sein de l'établissement.

- II. **Identité** (nom, prénom, classe le cas échéant) **des « personnes à haut risque d'être infectées » par le cas Covid-19 confirmé.**

Lorsqu'un cas de Covid-19 est déclaré à l'école, la Cellule Covid-19 de l'école détermine, selon le cadre légal applicable, les personnes avec qui la personne infectée a pu être en contact au cours des 48 heures précédant la détection ou l'apparition de ses symptômes (si connus). Les listes de « personnes à haut risques d'être infectées » sont établies sur la base des critères et des directives de l'Etat Luxembourgeois et transmises à ces mêmes autorités.

III. **Identité** (nom, prénom, classe le cas échéant) **en lien avec des informations communiquées par les autorités sanitaires**

L'Etat peut contacter l'école afin de lui communiquer le nom de la personne confirmée positive au Covid-19 en indiquant les mesures nécessaires à mettre en place pour lutter contre la diffusion du virus au sein de l'établissement.

IV. **Identité des élèves** (nom, prénom, classe et Numéro CNS*) **ayant reçu le consentement de leurs parents pour participer au dispositif de dépistage et de dépistage renforcé au sein de l'école + Identité des parents** (nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone) **donnant le consentement**

Afin que les élèves puissent participer au dispositif de dépistage et de dépistage renforcé, un consentement explicite doit être donné par les représentants légaux selon le cadre légal en vigueur, via le formulaire « [Nouveau dispositif sanitaire Covid-19 – Tests rapides antigéniques \(TAR\)](#) » ([Lien vers formulaire désactivé](#)). Les élèves majeurs ou ayant plus que 16 ans peuvent donner eux-mêmes le consentement au dispositif selon les dispositions du cadre légal en vigueur.

(*) *Uniquement si les parents/représentants légaux l'autorisent.*

V. **Identité** (nom, prénom et classe) **et résultat de tests effectués en domicile quand ceci est applicable à un cycle scolaire et accord avec le cadre légal en vigueur (qui peut évoluer selon les décisions des autorités compétentes)**

Dans le cas où un élève a reçu le consentement de ses parents/représentants légaux pour participer au dispositif de dépistage et de dépistage renforcé selon les instructions reçues par les autorités, et qu'il soit prévu que ce dépistage soit effectué à domicile, le résultat doit être communiqué via le formulaire « [Déclaration d'un résultat TAR négatif ou nul effectué à domicile](#) » ([Lien vers formulaire désactivé](#)). Le type de résultat à déclarer est également sujet des instructions données par les autorités et susceptible d'évoluer au fil de temps.

Les données serviront à contrôler et à supprimer les doublons éventuels sur une même date. Puis, elles seront anonymisées et tenues à disposition des autorités à des fins statistiques.

2. Sur quelles bases légales se fonde ce traitement ?

Le traitement des données à caractère personnel découlant de la gestion des cas Covid-19 ainsi que la mise en œuvre du suivi des contacts repose sur :

- L'article 6.1.c. RGPD, le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement (école) est soumis.

Le traitement de catégories spéciales de données à caractère personnel, qui comprennent des données relatives à la santé d'une personne, est interdit à moins que des conditions supplémentaires spécifiques ne puissent être remplies. Ces conditions supplémentaires pertinentes sont remplies et reposent sur :

- L'article 9, 2, i) RGPD, le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique (telle que la protection contre les menaces transfrontalières graves pesant sur la santé).

Dans le cadre de la campagne du « **dispositif de testing au sein des établissements scolaires** », le traitement de catégories spéciales de données à caractère personnel, qui comprennent des données relatives à la santé d'une personne, est interdit à moins que des conditions supplémentaires spécifiques ne puissent être remplies. Ces conditions supplémentaires pertinentes sont remplies et reposent sur :

- L'article 9, 2, a) RGPD, la personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques, sauf lorsque le droit de l'Union ou le droit de l'Etat membre prévoit l'interdiction visée au paragraphe 1 ne peut pas être levée par la personne concernée ;
- L'article 8, 1 RGPD, conditions applicables au consentement des enfants. Le traitement des données à caractère personnel relatives à un enfant est licite lorsque l'enfant est âgé d'au moins 16 ans. Lorsque l'enfant est âgé de moins de 16 ans, ce traitement n'est licite que si, et dans la mesure où, le consentement est donné ou autorisé par le titulaire de la responsabilité parentale à l'égard de l'enfant.

Les réglementations nationales applicables sont :

- Loi du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ;
- Directive du Ministère de l'Education nationale de l'Enfance et de la Jeunesse du 10 Janvier 2022 : Adaptation du dispositif sanitaire de l'Éducation nationale et des procédures de traçage en milieu scolaire

3. Comment sont utilisées les données collectées ?

I. L'école utilise les données collectées aux seules fins de :

- Identifier les personnes infectées au sein de l'école ainsi que, les personnes en contacts au niveau scolaire pour empêcher la propagation de la maladie et la création de foyer infectieux (cluster, à savoir plusieurs infections au Covid-19 survenues dans une période rapprochée, définie par le cadre légal en vigueur, à l'apparition du 1er cas confirmé dans la même classe/groupe d'élèves) au sein de l'école.
- Informer les autorités sanitaires compétentes conformément au cadre légal en vigueur et aux instructions reçues par ces dernières et, dans la mesure nécessaire à la réalisation des missions qui leur ont été confiées et partager dans ce contexte les listes de personnes à haut risque d'être infectées à la disposition de ces autorités, dans les délais définis ci-dessous, afin de pouvoir les communiquer à leur demande
- Maintenir les statistiques sur l'évolution de la situation concernant le nombre de cas détectés et les mesures appliquées

II. Les informations collectées ne sont, en aucun cas, utilisées et transmises aux autorités policières ou judiciaires pour vérifier si vous avez respecté les mesures sanitaires nationales (par ex. : respect d'une mesure de quarantaine à la suite d'un voyage, etc.).

4. Qui a accès et avec qui partageons nous vos données ?

- I. Les courriels transmis aux adresses emails, précédemment indiquées, sont exclusivement gérés par la cellule Covid-19 de l'Ecole sur délégation du Directeur d'établissement, M. Van Daal. Cette cellule est tenue de collaborer avec les autorités sanitaires et de leur fournir les informations demandées. Tant le service scolaire que les agents compétents des autorités sanitaires sont tenus au secret professionnel.
- II. Aucune des données collectées n'est transmises à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Européenne Luxembourg II (APEEEL2), au Centre Polyvalent de l'Enfance (CPE) ou tout autre structure externe à l'Ecole. Il est demandé systématiquement aux parents de se mettre **directement** en rapport avec ces associations si leurs enfants utilisent leurs services.

5. Quelles mesures sont prises pour sauvegarder vos données personnelles ?

- I. Les données personnelles informatisées sont conservées dans un environnement sécurisé, stockées dans les bases de données de l'école accessibles uniquement par la Cellule Covid de l'Ecole.
- II. Les documents reçus par email et ayant une fonction de justification des absences, équivalant d'un certificat médical, sont traités en accord avec les procédures internes existantes en la matière. De ce fait, tout autre document (résultat de test COVID-19, certificat EU de vaccination, certificat EU de rétablissement, certificat EU d'infection, etc.) reçu par email n'est pas conservé ni transmis en interne de l'école pour des raisons d'information.
- III. Les données sur papier, équivalant d'un certificat médical, comme expliqué au point précédent, sont conservées dans le dossier personnel de l'élève.

6. Combien de temps vos données personnelles seront-elles conservées ?

- I. Les données collectées seront conservées le temps strictement nécessaire pour permettre à l'école de remplir ses obligations légales.
- II. L'École conservera ces listes des contacts pendant 30 jours afin de pouvoir les communiquer à nouveau aux autorités et à leur demande si nécessaire. À l'issue de cette période, l'école anonymisera de manière sécurisée toutes les données collectées spécifiquement dans le cadre du « back tracing » et de déclaration d'un résultat TAR négatif ou nul effectué à domicile.
- III. Les données seront conservées à des fins statistiques afin d'évaluer la progression de l'épidémie au sein de l'école.
- IV. Données liées au consentement : Pour des raisons d'organisations vos choix seront conservés durant toute l'année scolaire. Sauf, dans le cas où le Gouvernement déciderait de mettre fin prématurément à cette mesure. Auquel cas, les données seraient supprimées avant la fin de ce délai.

7. Quels sont vos droits prévus par le Règlement Général sur la Protection des Données ?

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Lorsque l'École traite des données à caractère personnel avec votre consentement, ce consentement peut être retiré à tout moment. Le retrait du consentement n'affectera pas la légalité du traitement fondé sur le consentement avant son retrait.

À cette fin ou pour toute question relative à la présente Déclaration de confidentialité spécifique, nous vous invitons à contacter notre Délégué à la protection de données à l'adresse suivante : MAM-DPO-CORRESPONDENT@eursc.eu.

Si, après nous avoir contactés, vous considérez que l'école ne respecte pas les lois applicables en matière de protection des données (notamment le RGPD) ou que vos droits ont été violés lors du traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez d'un droit de recours et vous pouvez contacter la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) (<https://cnpd.public.lu/fr.html>)

Pour plus d'informations sur la manière dont les Autorités Nationales traitent vos données, ainsi que vos droits et comment les exercer, veuillez consulter la déclaration de confidentialité disponible sur leurs sites respectifs ou contacter directement leur Délégué à la protection des données.

8. Modifications ultérieures à la présente Déclaration

L'école est susceptible d'apporter des modifications à la présente Déclaration de confidentialité si cela s'avèrerait nécessaire à la lumière de modifications législatives ou de directives de la Commission Nationale pour la Protection des Données.